



Coordination Syndicale Départementale CGT des Services Publics du Puy-de-Dôme

mail : csd63cgt@gmail.com



Monsieur le Préfet
Préfecture du Puy de Dôme
18 boulevard Desaix
63033 Clermont-Ferrand Cedex

Clermont-Ferrand, le 23 juillet 2025

Objet : Préavis de grève de 0h à 24h pour les journées du vendredi 1^{er} août 2025 au dimanche 31 août 2025

Monsieur le Préfet,

Nous sommes donc bien engagés dans une économie de guerre au détriment des besoins et de l'intérêt général...
Pour faire la guerre aucun soucis de financement :

Mesures de rigueur budgétaire annoncées pour le projet de loi de finance et le projet de loi de financement de la sécurité sociale, ou comment poursuivre la destruction des droits du travail, des services publics et contribuer davantage à l'augmentation des inégalités sociales !

Après la baisse de 10% de rémunération en cas de congé maladie ordinaire, le gouvernement s'en prend maintenant à la médecine du travail, puis à l'augmentation du temps de travail qu'il souhaite généraliser... **La suppression de deux jours fériés en dit long et plus encore quand il s'agit du 8 mai proposé par le 1^{er} ministre, date de la capitulation des nazis...**

La lutte contre les idées d'extrême droite n'est pas gagnée, restons vigilants !

Nous luttons pour la sauvegarde de nos services publics garant de notre démocratie !

- Des moyens budgétaires à la HAUTEUR des missions des fonctionnaires car ils ne doivent pas être la variable d'ajustement des projets de lois de finances : **hausse du point d'indice à 6 euros**,
- La rémunération complète, sans carence, pendant les jours de congés de maladie ordinaire.
- Des **moyens humains** à la HAUTEUR d'un service public de qualité par des créations de poste sous statut et la **titularisation** des agents contractuels,
- **L'abrogation** de la réforme des retraites,
- **L'égalité** salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes

Dans le secteur de la petite enfance le constat est dramatique : pénurie de personnel par manque d'attractivité, salaires indécents, taux d'encadrement insuffisant qui dégrade les conditions de travail et ne permet pas une prise en charge bienveillante du jeune enfant et de sa famille. Maltraitance institutionnelle à cause des rythmes de travail incohérents avec les besoins essentiels du tout petit → les agents perdent le sens à leur travail et sont en souffrance ! La politique du chiffre, les dérives du secteur des crèches privées et la marchandisation du secteur de la petite enfance le mettent en péril, il est urgent de créer un **service public de la petite enfance**.

Nous sonnons l'alarme depuis trop longtemps, la CGT demande d'**URGENCE** des mesures pour la qualité d'accueil des jeunes enfants et l'amélioration des conditions de travail des professionnels qui les accueillent !

La Fonction Publique Territoriale est malmenée, ses agents sont méprisés et considéré comme s'ils étaient des travailleurs de seconde zone :

- Baisse constante du pouvoir d'achat
- Perte d'attractivité

Maison du Peuple Place de la Liberté 63000 CLERMONT-FERRAND Tél. : 04.73.39.97.91. Mail : csd63cgt@gmail.com



Coordination Syndicale Départementale CGT des Services Publics du Puy-de-Dôme

mail : csd63cgt@gmail.com



- Manque de moyens
- Délitement du sens du service public par la casse du statut
- Dégradations des conditions de travail,
- Absence de reconnaissance,
- Gel **indécent** de la revalorisation du point d'indice

Il y a **URGENCE** !

Il est temps d'agir pour les **fonctionnaires** et d'arrêter de faire croire que l'on peut s'en passer !

- C'est le cas des pompiers du SDIS 63 qui ne bénéficient pas de « la portabilité des droits » et d'une politique de « projet de fin de carrière » leur évitant la précarité.
- C'est le cas des professionnel.les du secteur de la collecte de déchets, des services de déchetterie, qui travaillent en mode dégradé
- C'est le cas des secrétaires de mairie, dont le grade relève de la CAT A, mais encore recrutées par les employeurs publics sur la catégorie B ou C (leurs missions relèvent du niveau BAC+3) créant ainsi des inégalités de traitement et une irrégularité statutaire,
- C'est le cas des assistants artistiques exerçant des missions d'enseignement artistique ou des adjoints d'animation faisant fonction d'animateurs territoriaux.

Nous vous alertons sur la « casse du service public » initiée depuis de longues années, nous continuons de **lutter** :

- **Pour** nos Services Publics,
- **Pour** l'environnement, une transition écologique socialement juste et une réelle planification,
- **Pour** la retraite à 60 ans et même avant en cas de pénibilité,
- **Pour** la paix, valeur hautement syndicale,
- **Contre** le capitalisme, enrichissement croissant des puissants sur le dos des plus démunis et des travailleurs,
- **Contre** la répression syndicale.

En conséquence la Fédération CGT des Services Publics prend une fois de plus ses responsabilités en déposant un préavis de grève pour les 1^{er} août 2025, 2 août 2025, 3 août 2025, 4 août 2025, 5 août 2025, 6 août 2025, 7 août 2025, 8 août 2025, 9 août 2025, 10 août 2025, 11 août 2025, 12 août 2025, 13 août 2025, 14 août 2025, 15 août 2025, 16 août 2025, 17 août 2025, 18 août 2025, 19 août 2025, 20 août 2025, 21 août 2025, 22 août 2025, 23 août 2025, 24 août 2025, 25 août 2025, 26 août 2025, 27 août 2025, 28 août 2025, 29 août 2025, 30 août 2025 et 31 août 2025, de 0 h à 24 h, pour l'ensemble des agents de la Fonction Publique Territoriale et pour les avril salariés relevant de la partie privée de notre champ Fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Notre organisation est disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Dans cette attente, veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, nos sincères salutations.

**Pour la C.S.D C.G.T
Le secrétaire général**

Aodren LE GUERN

Préavis de grève adressé ce jour à Mr le Président du CDG 63

Maison du Peuple Place de la Liberté 63000 CLERMONT-FERRAND Tél. : 04.73.39.97.91. Mail : csd63cgt@gmail.com

La fédération CGT des Services Publics rassemble les personnels des : services publics territoriaux, communes, départements, régions et leurs établissements; centres d'incendie et de secours (Sapeurs-Pompiers); préfectures; secteurs publics et privés du logement social; secteurs privés des eaux et de la thanatologie (Pompes funèbres)